

Procès-verbal

COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 15 février 2018
à 20h00
Salle de la Grappe
Présidence : Christian Bernasconi

M. le Président du jour Christian BERNASCONI, vice-Président du conseil, ouvre la 10^{ème} séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Il salue également, la presse, le public, l'huissier et particulièrement M. Laurent Fivaz du Groupement Forestier des Agittes. Il excuse M. Charles-André DURGNAT, Président du Conseil, en déplacement.

1) Appel

L'appel fait constater la présence de 21 conseillers répondants à l'appel, 13 excusés, 1 absent. Dès lors, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de modification, il est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2017

M. le Président du jour Christian BERNASCONI apporte une précision en page 7, à l'intervention de M. le Syndic, concernant la fiscalité des immeubles agricoles : à la question de M. Jean-Daniel SUARDET de savoir quelle est la position de la commune par rapport aux directives du Canton, il fallait lire « M. Chollet répond que la commune suivra la directive cantonale » et non « la dégressivité ».

M. Jean-Daniel MARET, demande de corriger en page 7, la précision apportée par M. Guy STALDER par : « le problème est que si les agriculteurs et viticulteurs arrêtent l'exploitation, leurs biens commerciaux vont passer à leur fortune privée et c'est là que survient l'impôt (jusqu'à 50%), comme s'ils les vendent. »

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciement à son auteur.

4) Présentation des activités du Groupement Forestier des Agittes

M. Christian BERNASCONI souhaite la bienvenue à M. Laurent Fivaz, garde forestier et responsable administratif du GFA, et le remercie de sa venue.

M. Alain BASSANG rajoute que M. Fivaz est également directeur du GFA. Il semblait utile que le Conseil communal sache ce que fait exactement le GFA pour la commune. La parole est donnée à M. Laurent FIVAZ pour la présentation du GFA.

A la fin de la présentation M. Christian BERNASCONI donne la parole aux Conseillers.

M. Nicolas DERVEY demande si le GFA a été contacté afin d'exécuter d'éventuels travaux pour la correction du Rhône.

M. Laurent FIVAZ répond qu'avec le niveau d'information qu'il a, il essaie de cibler les investissements. Il est conscient que cela puisse changer. Les quelques informations qu'il a en sa possession viennent par le Canton et n'a jamais été invité à participer à des séances.

Mme Tania ALLENBACH, pour ne pas y être retournée depuis un moment, demande si le chemin menant à la cascade ainsi que l'escalier et la table ont pu être retaper ?

M. Laurent FIVAZ répond que les faits ont été constatés l'année dernière, le projet est d'y retourner ce printemps. Il faudra patienter jusqu'au mois de mai.

M. Laurent FIVAZ ajoute que le GFA n'a pas tous les mandats et que les travaux leurs sont confiés par les communes pour certains chantiers. Il ne s'agit pas d'un catalogue de base. Ce sont les communes territoriales qui ont le devoir d'entretenir ces chemins pédestres, mais ne le font pas obligatoirement.

La parole n'est plus demandée, M. Christian BERNASCONI libère M. FIVAZ et le remercie pour sa présentation.

5) Rapport sur le préavis Municipal N° 1/2018 concernant la modification des statuts du Groupement forestier des Agittes (GFA) et relèvement de son plafond d'endettement

M. Alain BASSANG remercie la commission des finances qui a dû travailler dans l'urgence. Lors du dernier Conseil, il avait été annoncé une séance de présentation début janvier avec toutes les autres Communes. Le préavis était prêt courant décembre mais la juriste du service des communes de l'Etat les a rendus attentifs à divers points qu'il a fallu modifier. Malheureusement, le temps de contacter les diverses Communes partenaires, les semaines se sont écoulées rapidement. Sans compter sur l'attente de la venue du nouveau secrétaire municipal pour l'élaboration de ce préavis.

M. Stéphane VERDON donne lecture du rapport de la Commission des finances.

M. Jean-Luc ANSERMOZ s'étonne de voir que l'article 28 a déjà été modifié avant le vote de ce préavis par le Conseil.

M. Alain BASSANG répond que ces statuts ont été présentés comme ils seront réalisés après la validation de toutes les communes. Ceci-dit, il doit être encore approuvé par l'Assemblée Générale.

M. Jean-Luc ANSERMOZ trouve bizarre de présenter des statuts déjà modifiés.

M. Alain BASSANG répond qu'il s'agit d'un projet et que celui-ci doit être le plus proche possible de la réalité.

La parole n'est plus demandée, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité comme suit :

Le Conseil communal d'Yverne

- *Vu le préavis municipal N° 1/2018 concernant la modification des statuts du Groupement forestier des Agittes (GFA) et relèvement de son plafond d'endettement*
- *Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

D é c i d e

1. *d'accepter la modification des statuts du Groupement forestier des Agittes (GFA) telle que proposée à l'art. 28, lettres a et b*
2. *d'augmenter le montant de cautionnement pour le GFA à CHF 80'000.-, portant ainsi le total des cautionnements accordés par la Commune d'Yvorne à CHF 209'000.- à ce jour*
3. *d'autoriser la Municipalité à signer les statuts modifiés après leur approbation par l'Assemblée générale du GFA, y compris en cas de modifications d'autres articles n'ayant pas d'incidence financière sur la commune.*

6) Communications du bureau

- Rappel des prochaines séances du Conseil : 17.05 et 28.06
- Rappel des élections fédérales : 04.03
- Le Conseil communal d'Aigle invite les Conseillers Vuarnérans à assister à leur séance du 22 mars prochain à l'Aiglon. Il sera intéressant de voir comment fonctionne un autre conseil communal. Un formulaire en ligne sera créé pour l'inscription. La Municipalité, l'huissier ainsi que le bureau communal sont également les bienvenus.
- Communication des dates des diverses manifestations organisées par les différentes sociétés locales, dates qui se trouvent sur le calendrier communal.

7) Communications de la Municipalité

M. Michel WEIBEL

- Concernant le règlement de police, la décision d'approbation cantonale dudit règlement est parue le 9 février dernier. Le délai référendaire court jusqu'au 19 février inclus. Ce qui veut dire qu'il a été accepté par les services cantonaux.
- La zone d'ébattement pour les chiens ne se fera pas à l'Île des Clous. Un contact a été pris avec M. Fontannaz du service vétérinaire cantonal qui va venir regarder. Des informations supplémentaires seront données lors de la prochaine séance de conseil avec des chiffres et des faits
- Six places de parc vont être mises en location à l'ancienne gare d'Yvorne, de 2,65 mètres de large. Vu la distance du centre du village, celles-ci n'ont pas été aménagées et goudronnées et seront louées Fr. 50.-/place/mois dès le 1^{er} avril 2018.

M. Jacques-Henri MULLER

- Les travaux du parking de Vers la Cour est en cours, il s'agit d'un bel ouvrage. De la terre est à disposition sur la 2^{ème} étape, les intéressés sont priés de prendre contact avec lui.
- Un contact a été pris avec le Canton sur les conditions à respecter pour pouvoir faire une station de lavage : son emplacement, la construction en elle-même, le traitement des eaux après nettoyage, etc. Le Canton, n'est pas encore prêt à établir le cadre final. Il a une idée très proche mais il faut encore attendre pour voir si le subventionnement sera important ou pas.

M. Edouard CHOLLET

- Le nouveau secrétaire communal est entré partiellement en fonction le 1^{er} février dernier. Avec lui, un site internet totalement remis à neuf, qui fonctionne sous tous les navigateurs. Des petits problèmes d'accès liés au réseau Swisscom sont susceptibles d'intervenir, mais sont en cours de résolution. Ce site est utilisable sur tous les supports, il est également accessible pour les personnes souffrant de vue. On y trouve les informations officielles, conformément à la loi sur l'information, les archives de deux législatures, toutes les informations du pilier public s'y trouvent également et pour le surplus, M. CHOLLET conseille d'aller surfer et ne pas hésiter à faire part directement à M. CATHELAZ de différentes observations ou compléments à apporter à ce site.
- La Municipalité est sur le point de terminer le projet de circulation dans le quartier de Vers la Cour qui sera présenté avec la mise à disposition du parking. Une séance publique est planifiée, en priorité à l'adresse des riverains de ce quartier, mais sera tout public. Elle se déroulera le 12 avril à 19h30 à la Grappe, en présence du mandataire technique.
- La Confrérie des Vignerons a fait appel à la Municipalité pour la sélection du futur porte drapeau de la commune d'Yvorne. Elle privilégie les candidats âgés entre 18 et 30 ans. Des informations précises sur le délai de postulation paraîtront dans le prochain Vuarnéran et la sélection se fera par tirage au sort. Le costume ainsi que l'étendard coûtent Fr. 2'500.- que la commune prendra à sa charge et conservera l'habit à l'issue de la manifestation.

Il n'y a plus d'intervention.

8) Divers et propositions individuelles

- Mme Tania ALLENBACH, a entendu avec plaisir l'annonce de M. le Syndic quant à la séance d'information qui serait offerte aux riverains de Vers la Cour concernant le parcage dans le quartier de Vers la Cour. Néanmoins, ne serait-il pas judicieux de faire une information publique en lien avec la mise en place du nouveau règlement, de manière plus générale ? Finalement, tous les habitants d'Yvorne sont concernés par ce nouveau règlement et cela peut être intéressant, dans une démarche participative, de les inviter à un débat public.

M. Edouard CHOLLET considère que le débat a déjà eu lieu dans cette salle. Une information ouverte sur la teneur de ce règlement peut se faire par le biais du Vuarnéran, mais il se peut que certains citoyens ne soient pas en accord avec certains articles. Ce règlement est aujourd'hui voté, validé et, les droits de recours sont bientôt épuisés, donc M. CHOLLET voit difficilement comment satisfaire les insatisfaits.

- M. Christian BERNASCONI, au nom de M. le Président Charles-André DURGNAT, rend hommage à M. Christian RICHARD (voir discours annexe).

Il n'y a plus de question, M. le Président du jour Christian BERNASCONI clôt la séance à 21h06.

Le Président :

Le Président du jour

La Secrétaire :

Charles-André DURGNAT

Christian Bernasconi

Véronique Deladoey